



Un risque "peu préoccupant" pour la santé ?

L'Agence de sécurité sanitaire estime toutefois que des « incertitudes » demeurent quant aux risques sanitaires liés aux granulats de pneus.

LE MONDE | 18.09.2018 • Par Stéphane Mandard

Les amateurs de football peuvent souffler. Dribbler, tacler, plonger sur un terrain synthétique représentent « un risque peu préoccupant pour la santé ». C'est l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) qui l'écrit dans une note publiée mardi 18 septembre.

L'Anses avait été saisie le 21 février par plusieurs ministères (sports, santé ou encore transition écologique) afin d'évaluer les risques liés à l'utilisation croissante de granulats de pneus usagés dans les terrains de sport synthétiques. Ces petites billes noires de caoutchouc qui s'immiscent dans les chaussures et les chaussettes contiennent en effet plusieurs substances chimiques potentiellement dangereuses, tels les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), classés cancérigènes probables pour l'homme.

Selon un inventaire dressé par le ministère des sports, le nombre de terrains synthétiques de « grande dimension » était estimé à environ 3'000 en France, au début de l'année. Et les terrains de football poussent comme des champignons dans les grandes agglomérations. Plusieurs municipalités (Paris, Nantes, Poitiers...) avaient fait part de leur inquiétude après la publication d'une enquête du magazine spécialisé So Foot en décembre 2017.

Leucémies et lymphomes

L'alerte a été lancée il y a quelques années aux États-Unis par l'ancienne championne du monde de football, Amy Griffin. L'actuelle coach de l'équipe féminine de l'université de Seattle a découvert que plusieurs de ses anciennes joueuses, notamment évoluant au poste de gardienne de but, souffraient de leucémies et de lymphomes. La liste comporte aujourd'hui quelque 200 joueurs et joueuses de football malades à travers le pays et pratiquant tous leur discipline sur des pelouses synthétiques.

Toutefois, les analyses épidémiologiques existantes ne mettent pas en évidence une augmentation du risque cancérogène, en particulier des lymphomes et leucémies, associée à la fréquentation d'un terrain synthétique, estime l'Anses. Le rapport précise que si des substances cancérogènes sont bien émises ou relarguées par les granulats de pneus, elles le sont à de « faibles concentrations ». Cela n'empêche pas l'agence française de préconiser la réduction de la teneur en HAP, jugés comme des « composés préoccupants », dans les billes de caoutchouc. Une proposition est en cours d'instruction dans le cadre du règlement européen Reach sur les substances chimiques.

Pour parvenir à ces conclusions rassurantes, l'Anses s'est seulement fondée sur une revue des études et expertises (une cinquantaine) publiées au niveau international. Aussi, l'agence reconnaît des « incertitudes » liées à la fois à des « limites méthodologiques » et à un « manque de données ». Les dites études ne prennent pas en compte la variabilité de la composition des terrains. Des incertitudes demeurent quant aux risques sanitaires potentiels associés à ces matériaux, en particulier en lien avec les émissions de composés organiques volatils[COV], notent les experts. L'agence recommande donc de procéder à des analyses plus larges des polluants contenus et émis par les granulats de pneus, à commencer par les poussières. Outre les HAP et les COV, de nombreuses familles de substances potentiellement dangereuses ont été mises en évidence dans les petites billes noires : phtalates, métaux (plomb, zinc, cuivre, cadmium, nickel...), polychlorobiphényles (PCB) ou encore dioxines...

« Des risques potentiels pour l'environnement »

L'Anses appelle donc à mener de nouvelles recherches, principalement dans deux directions où les données font particulièrement défaut : l'air intérieur des bâtiments, toujours plus nombreux, qui abritent des complexes sportifs, et les aires de jeu pour enfants, où sont aussi utilisés les granulats de pneumatiques recyclés pour le revêtement des sols. Cette note, insiste l'Anses, « ne constitue pas une évaluation des risques et ne porte donc pas de conclusions de l'agence sur l'existence ou l'absence de risques ». Elle appelle donc d'autres rapports.

L'Anses conclut donc que « les études disponibles ne mettent pas en évidence de risque pour la santé ». L'autorité sanitaire précise, en revanche, que les mêmes études « évoquent des risques potentiels pour l'environnement ». Plusieurs publications scientifiques, notamment de l'Agence européenne des produits chimiques, mentionnent des risques liés au transfert de substances chimiques (zinc ou certains phtalates et phénols ayant des propriétés de perturbation endocrinienne) dans les milieux via les sols et les systèmes de drainage des eaux de pluie. L'utilisation de granulats peut également conduire à la génération de microplastiques, donner lieu à des phénomènes de bio accumulation et potentiellement affecter les organismes aquatiques ou terrestres.

Au final, l'Anses recommande l'élaboration d'une méthodologie afin de pouvoir évaluer les risques environnementaux localement avant toute mise en place de terrains synthétiques.

Lien vers l'article [Le Monde](#) du 18/09/2018 par Stéphane Mandard.